



Observations écrites au Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées

30 Juillet 2018

Note importante de l'auteure :

Ce document n'est pas issu de consultations des communautés membres de l'AMIK. Il ne reflète donc pas le point de vue de ces communautés, mais uniquement celui de l'auteure.

À propos de l'AMIK

L'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) est un organisme sans but lucratif, qui a vu le jour en 2006 dans le cadre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) de Pêches et Océans Canada et qui représente les intérêts de sept communautés innues sur la Côte-Nord du St-Laurent - Essipit, Pessamit, Uashat mak Mani-Utenam, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipu. C'est un organisme de partage de connaissances et d'expertises, qui se consacre au soutien et à la promotion de ses membres impliqués dans l'industrie des pêches, mais aussi dans la gestion durable des ressources aquatiques et océaniques. L'un de ses mandats spécifiques est d'entreprendre des projets de recherche scientifique et de sensibilisation liés à la conservation des ressources aquatiques et des océans.

La reproduction de ce document à des fins éducatives ou autres fins non commerciales est autorisée, sans autorisation écrite préalable du titulaire du droit de copie, à condition que la source soit intégralement mentionnée.

La reproduction de cette publication à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans autorisation écrite préalable du titulaire du droit d'auteur.

Publié par	AMIK, Sept-Îles (Québec) Canada
Auteure	Claire Pédrot (Directrice du secteur environnement de l'AMIK)
Copyright	© 2018 Agence Mamu Innu Kaikusseht
Citation	Agence Mamu Innu Kaikusseht (2018). Observations écrites au Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées. Sept-Îles (Qc), Canada. AMIK.
Contact	Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) 283-A boulevard des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 5R1 Canada Tel 418-962-0103 www.l-amik.ca



Introduction

Dans le cadre du recueil des commentaires et points de vue par le « Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées » regardant les catégories et normes connexes liées aux Aires marines protégées (AMP) fédérales, l'AMIK a souhaité contribuer à cette collecte en rédigeant ce document afin d'apporter des informations qu'elle souhaite complémentaires et constructives. L'AMIK se tient à la disposition du comité pour tout éclaircissement.

L'AMIK s'est basée sur le communiqué demandant « *d'obtenir le point de vue de la population canadienne au sujet des valeurs, des aspirations et des intérêts liés aux AMP comme outils de conservation et de gestion des océans* ». Ce même document proposait de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :

- Quelles recommandations pratiques proposez-vous pour créer des normes en matière d'AMP ? Sur quoi reposent vos suggestions ? Les meilleurs renseignements scientifiques, les connaissances autochtones, l'approche écosystémique ou d'autres éléments ?
- Quel rôle jouent les approches autochtones dans la création de vos suggestions ? Quels types de lignes directrices aideront le Canada à respecter ses engagements en matière de réconciliation et de renouvellement des relations avec les peuples autochtones ?
- A votre avis quelles sont les forces et les faiblesses des lignes directrices de l'UICN¹ ?
- Les lignes directrices de l'UICN sont-elles bien adaptées au contexte canadien ?
- Des circonstances précises propres au Canada compliquent-elles l'utilisation des lignes directrices de l'UICN ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Comment devrait-on traiter ces circonstances ?

Commentaires généraux

- La constitution du Cercle d'experts autochtones (CEA) constitue une bonne pratique puisqu'il vise à ce que « l'expertise autochtone s'applique à tous les éléments de l'initiative *En route [vers l'objectif 1 du Canada]* », soit « *D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.* »²
 - Pour être plus représentatif des Premières Nations visées dans le cadre de la mise en œuvre d'Aires Marines Protégées au Canada, l'AMIK souhaiterait souligner l'importance d'intégrer des experts autochtones de toutes les provinces,

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

² <http://www.conservation2020canada.ca/qui-nous-sommes/#ICE>

notamment de celles de l'est du Canada (Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick par exemple), qui semblent peu représentées pour le moment dans ce cercle.

- Ces experts devraient également se baser sur les savoirs traditionnels.
- La gouvernance d'AMP par des communautés autochtones serait probablement l'objectif auquel aspirent plusieurs communautés à travers le Canada. Cela aurait de multiples bénéfices, tels que l'appropriation (ou la réappropriation) du territoire par les Premières Nations y vivant, un autre pas dans la voie de la réconciliation, la reconnaissance de pratiques de gestion ancestrale par les communautés et l'intégration de connaissances traditionnelles autochtones alliées aux savoirs scientifiques modernes.
- Lors des rencontres permettant d'établir des AMP, il sera indispensable de connaître, avant toute discussion, les catégories de protection UICN proposées.

Intégration des approches autochtones

Avant, pendant ou après les discussions associées aux AMP, il serait important de :

- Travailler de manière holistique : lorsqu'on parle de ZPN, il ne s'agit pas seulement de conservation mais d'un ensemble d'espèces vivant ensemble, incluant l'être humain, qui sont toutes inter-reliées et interdépendantes;
- Inclure et accepter les connaissances traditionnelles autochtones au même titre que les connaissances scientifiques modernes comme base des savoirs;
- Collaborer sur les cinq piliers suivants : respect, reconnaissance (notamment des savoirs traditionnels), partage, ouverture et transparence (spécialement, avoir des franches discussions sur les enjeux qui concernent tous les acteurs du milieu);
- Accepter les connaissances traditionnelles comme pilier du savoir.

Ces approches aideront à tendre vers la réconciliation et le renouvellement des relations entre les Premières Nations et les allochtones.

Lignes directrices de l'UICN

Il sera primordial au Canada, de respecter les droits ancestraux qui ont été reconnus aux Premières Nations au cours de l'histoire.

À travers le monde, lors de la création d'aires protégées, certains peuples autochtones ont parfois eu à subir d'une manière très dure et avec un fort impact sur leurs vies, la disparition de leurs modes de vie et/ou l'interdiction d'utiliser une partie de leurs territoires traditionnels lorsque dans certains cas, ils ont été expulsés pour créer une aire protégée. Cela s'est passé dans un autre temps, mais il est primordial pour les Premières Nations au Canada que ces expulsions historiques ne se reproduisent pas et que les enseignements aient été appris du passé.

L'exclusion d'un territoire ou l'interdiction d'utiliser une partie du territoire (exemple : en cas de mise en réserve intégrale) où la pêche alimentaire est pratiquée par des communautés autochtones ne serait probablement pas acceptée par ces mêmes communautés, sans discussion.

Il sera important de garder en mémoire que dans un esprit de conservation d'une espèce marine, si des restrictions doivent être mises en place, alors ce sont d'abord les pêches commerciales qui sont arrêtées, puis les pêches récréatives et enfin les pêches de subsistance (Jugement Sparrow).

Les pêches commerciales ne devraient pas être interdites des aires marines protégées. Des discussions ouvertes avec les représentants locaux des pêcheurs devraient permettre d'arriver à des consensus pour une utilisation durable des ressources afin de permettre aux générations futures de pouvoir continuer à vivre du territoire. Il est important de noter que les pêches commerciales sont des outils de développement économiques extrêmement importants dans les communautés. D'ailleurs, en 2012, l'anthropologue Paul Charest mentionnait que « *Le nombre total d'emplois fait des entreprises de pêche amérindiennes du Québec le second employeur dans les communautés, après les conseils de bande.* »³ Il est également important de mentionner que ces activités sont aussi source d'une grande fierté pour les communautés.

Quand des unités de gestion d'AMP seront créées, il sera primordial que les Premières Nations en fassent parties et plus largement aient leurs places dans les comités et/ou conseils. Les Premières Nations pourraient dans certains cas avoir une place paritaire en nombre de sièges.

Communication

- Une bonne communication reste une clef primordiale de bonne réussite;
- Les délais de discussions liées aux ZPN doivent être suffisamment longs pour permettre un bon échange et ainsi arriver à des consensus;
- Il sera important d'inclure les aîné(e)s, les hommes, les femmes et les jeunes dans les discussions pour assurer une bonne représentativité;
- Chacun doit se sentir libre de donner son opinion sans peur.

³ Citation issue du livre *Les pêches des Premières Nations dans l'Est du Québec*. Sous la direction de Paul Charest, Camil Girard et Thierry Rodon. Chapitre 8. Page 240

Des exemples modèles

Il y a potentiellement autant de types et de catégories de gestion d'une aire marine protégée qu'il existe de communautés. Des exemples de bonnes pratiques existent déjà et pourraient servir d'exemple de collaboration modèle, que ce soit pour une aire protégée ou de cogestion. Les exemples ci-après ne reflètent que quelques exemples :

- La réserve de biosphère de Tsá Tué

Cette réserve de biosphère a été officiellement ratifiée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture en 2016. Elle constitue la plus grande d'Amérique du Nord et la première au Canada à être localisée au Nord du 60^{ème} parallèle⁴. Surtout, c'est la « première dans le monde à être créée et dirigée par des autochtones »⁵.

- Les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)

« Le terme « APAC » est une abréviation pour un phénomène qui se manifeste de façon très diverse et qui a une multitude de noms dans des cultures et lieux à travers le monde. [...] Dans tous les cas, pour de nombreuses communautés gardiennes, le lien avec leurs territoires est bien plus riche que ce qu'un mot ou une étiquette ne pourrait exprimer. C'est une relation de mode de vie, d'énergie et de santé. C'est une source d'identité et de culture, d'autonomie et de liberté. C'est le lien connectant les générations, préservant les mémoires du passé, et les connectant aux désirs futurs. C'est le sol sur lequel les communautés apprennent, identifient des valeurs et développent leurs propres règles. Pour beaucoup, c'est aussi une connexion entre des réalités visibles et invisibles, des richesses matérielles et spirituelles. Avec le territoire et la nature vont la vie, la dignité et l'auto-détermination en tant que peuples. »⁶

- Le Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent

« La gestion du parc marin est régie par un comité d'harmonisation créé en vertu des lois du parc marin afin d'assurer la cogestion gouvernementale. À celui-ci est associé un comité de coordination formé de représentants venant de divers domaines d'activités de l'aire de coordination.

La participation du public et de ses représentants, y compris celle des Premières Nations, ainsi que la recherche de consensus sont essentielles au succès du parc marin. Les lois fédérales et provinciales et les règlements d'application générale contribuent à gérer les activités qui s'y déroulent. Le défi est de conjuguer les efforts des différents ministères et organismes, en harmonisant leurs actions en vue de l'atteinte des objectifs du parc marin. Ses gestionnaires jouent le rôle de rassembleurs pour

⁴ <http://tsatue.ca/about-us/>

⁵ <https://fr.ccunesco.ca/blogue/2018/6/reserves-de-biosphere-du-canada-a-new-york-et-a-ottawa>

⁶ <https://www.iccaconsortium.org/index.php/fr/decouvrir/>

amener les intervenants à travailler conjointement et à optimiser leurs efforts de conservation, d'éducation, de découverte et de recherche scientifique. »⁷

Conclusion

De tous temps, les Premières Nations ont su protéger (pour des raisons spirituelles par exemple) et gérer (répartition par famille) des espaces terrestres ou marins. Il sera important dans la mise en place d'aires marines protégées d'inclure d'une manière systématique et paritaire des représentants des communautés locales, qui connaissent les milieux, sur les comités de gestion ou d'autres regroupements.

Il sera important d'inclure automatiquement les connaissances traditionnelles et de les respecter au même titre que les savoirs scientifiques dits modernes. D'ailleurs, il sera important d'inclure les nouveaux savoirs traditionnels produits à partir des nouvelles technologies (cartographie par exemple) lors des discussions et de reconnaître les communautés comme propriétaires de ces connaissances.

Enfin, lorsqu'on parle d'aires marines protégées, il est important d'avoir conscience du rôle primordial que jouent les pêches commerciales pour les communautés côtières et de l'impact dévastateur que cela aurait si ces activités devaient cesser pour une mise en réserve intégrale. La spécificité du Canada au regard des pêches alimentaires, sociales et rituelles doit également être prise en compte lors des décisions relatives aux aires marines protégées.

⁷ http://parcmarin.gc.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan_directeur_PMSSL_fr.pdf (page 12)